

Été-automne 1987

- Plusieurs projets complétés sont validés par le Bureau du contrôleur général

Décembre 1987

- Le rapport final sur le PAPGAE est communiqué au Contrôleur général. Certains projets en cours sont intégrés au nouveau Cadre d'accroissement des pouvoirs et responsabilités des ministres (APRM).

1.2 Objectif

Le Programme devait aider la direction du Ministère à atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels dans l'exécution du Programme des intérêts du Canada à l'étranger. Plus précisément, le PAPGAE avait pour but :

- a) d'élaborer et d'appliquer, de concert avec les cadres organiques, les structures, procédés et systèmes de gestion nécessaires pour permettre au Ministère de fonctionner de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible;
- b) de veiller à ce que les fonctionnaires du Ministère connaissent parfaitement le fonctionnement de ces structures, procédés et systèmes; et
- c) de donner suite aux observations du Vérificateur général, du Contrôleur général et du Comité des comptes publics au sujet des systèmes, procédés et mécanismes d'imputabilité du Ministère.

1.3 Portée

À son stade final de planification, en juillet 1986, le PAPGAE comportait 141 projets.

En décembre 1987, 88 étaient achevés (62,4 %) et 45 annulés (31,9 %) (Partie III). Les autres projets sont encore en cours et il en sera rendu compte dans le cadre de l'accord entre le MAE et le CT concernant l'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres.

On trouvera dans la Partie III du présent rapport une liste de tous les projets inscrits au PAPGAE, classés selon leur état.